

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire ou spéciale qui sera tenue mardi, le 11 juillet 2017 à 19:30 heure, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2017-06-0023 pour délivrer un certificat d'autorisation (# 2017-06-123) afin de:

Permettre l'installation d'une clôture en marge avant secondaire d'une hauteur de 1,82 mètre (6'-0") alors qu'en vertu de l'alinéa 4 de l'article 81 du Règlement de zonage (n°185) : à l'intérieur de la cour avant secondaire, la clôture, la haie ou le muret ne doit pas excéder 1 mètre de hauteur.

Cette demande est localisée comme suit :

N° civique : 975, rue ou rang : rue Guérin, N°(s) lot(s) : 5 322 526 cadastre du Québec

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 12^e jour du mois de juin 2017.

Signé: (s) Caroline Provost

Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)